



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



Les infos école du 6 septembre 2013

Compte rendu du CTSD du 5 septembre 2013

Ordre du jour : rentrée 1^{er} et 2nd degré / contrats Aidés / AVSI

Mme Mouquet-Bourtin, nouvelle DASEN, se présente. Nous lui souhaitons la bienvenue. Elle exprime son attachement au dialogue social puis liste les grands dossiers et les priorités pour cette année.

Mise en place du socle de consolidation, mise en place du cycle Cm1-CM2- 6^{ème}. Une année de mise œuvre et en 2014 des modalités de travail bien abouties pour un travail fluide par la suite. Création d'un observatoire du fonctionnement d'un conseil de cycle afin de mutualiser sur le département avant cette généralisation

Veiller à la fluidité des parcours des élèves : conduire des évolutions surtout à partir du primaire (cf redoublement), conceptions pédagogiques et démarches à retravailler. Les 2 écoles plus de maitres que de classes (Chalons et Reims) serviront d'expérimentation, puis il y aura une montée en puissance sur ce dispositif. Il s'agit de voir les effets attendus sur les parcours des élèves, la réduction des écarts et aussi le bénéfice sur les pratiques autour d'un travail collectif partagé dans les écoles

Entrée dans le métier des jeunes enseignants : Veiller à l'accueil des jeunes enseignants dans les écoles, travail autour de la construction de leur identité professionnelle car ces nouveaux PE sont les nouveaux enseignants de la refondation

Rythmes scolaires : accompagner les écoles qui entrent cette année dans le dispositif mais aussi toutes les autres dans le travail à mener avec les collectivités territoriales Elle compte sur les équipes des écoles pour être présente sur tous ces dossiers avec les IEN.

Développement du numérique et développement des usages pédagogiques du numérique. Formation des enseignants et formation à distance et accompagnement des collectivités territoriales pour l'équipement.

Second degré : mêmes perspectives pour l'accompagnement des élèves en difficultés. Interroger d'avantage les établissements (observatoire) et CSP // ruralité. Décrochage comme priorité nationale > réseaux formation qualification > recentrage sur les missions Education Nationale (cf politiques de la Ville). Repérage des décrocheurs et traitement de ces situations

Développement d'une problématique sur le climat scolaire dans les écoles et établissements > Comment construire une Ecole bienveillante, travail du respect, de l'esprit d'initiative pour TOUS les élèves, tous bienvenus.

La DASEN donne des points d'éclairage suite aux déclarations de la FSU et l'UNSA Education :

Politique de l'éducation prioritaire > banalisation d'une demi-journée dans tous les réseaux pour consultation puis assises nationales avec les synthèses départementales et académique.

Contractualisation « Etablissements » : sur les établissements (2nd degré) il s'agit de se donner des objectifs de travail, des objectifs à atteindre, des cibles réalisables collectivement, en conseil pédagogique, personne ne viendra dire aux équipes que ces cibles ne sont pas atteintes, et donc pas de retrait de moyens à ce titre.

Taux de scolarisation des mois de trois ans sur le 51 > on ne peut pas refaire l'histoire, mais essayer un rattrapage. (Pour mémoire les moins de 3 ans étaient scolarisés autour de 37% dans le 51 il y a une dizaine d'années. Nous sommes tombés à moins de 10%). La scolarisation des tous petits est bénéfique dans les territoires ciblés (voir la LOI). La DASEN

estime qu'il faut faire confiance en ceux qui nous gouvernent puisque l'éducation prioritaire sera refondée. Les territoires touchés par les politiques de la ville et l'éducation prioritaire seront sans doute mis en cohérence.

Les rythmes > situation où les partenaires s'écoulent et où le dialogue est réel . Les conseils d'école doivent statuer sur cette question. Si des points de crispation se font jour, ce sont les IEN qui devront être interpellés. La cohérence doit se faire dans l'intérêt de l'élève.

Conseil de cycle école-collège > orientation doit être pédagogique bien sûr . Au-delà de la nouvelle structure il doit favoriser les échanges pédagogiques pour une meilleure réussite à l'école et au collège, travailler l'idée de continuité des parcours, la réflexion sur les contenus des apprentissages et éventuellement des échanges de service, si les professeurs le veulent bien.

Contractuels admissibles : souligne l'effort dans l'accueil qui est fait, le suivi, les tuteurs, accompagnants, personnels experts et aussi grâce aux personnels dans les écoles qui auront à cœur de les intégrer.

AVIS de l'UNSA Education : nous jugerons dans les actes, concrètement, la mise en œuvre de la refondation et la traduction sur notre territoire marnais des priorités nationales (plus de maîtres que de classes, entre autres)

Nous attirons également l'attention sur la situation des contractuels admissibles qui sans formation aucune (certains sont titulaires d'un M2 sans rapport avec l'éducation) doivent assurer en pleine responsabilité 9 h de classe. Nous souhaitons un suivi de ceux qui n'iront pas dans les ESPE puisque déjà titulaires du M2.

Monsieur Adnot précise qu'une « formation conduite de classe » est organisée cette semaine et que les ESPE réfléchissent à proposer des temps pour la préparation au concours

SITUATIONS de rentrée 2nd degré : Nous sommes informés des modifications de moyens pour certains établissements. Nous attirons l'attention sur la situation de certains établissements (Fismes...) dont les classes dépassent les seuils. Les services reverront avec les chefs d'établissement si besoin.

CARTE SCOLAIRE Premier degré : 12 postes sont en réserve suite au CTSD de juillet. Voici les mesures actées par la DSDEN :

OUVERTURES

1. REIMS MAT Hippodrome > 111/4classes
2. CHALONS MAT Branly 92/3classes > REOUVERTURE
3. MOURMELON MAT St. Exupéry 104/3 classes REOUVERTURE plus ¼ décharge directeur
4. REIMS Mat maison blanche primaire > 153/6 classes OUVERTURE en maternelle (64/2classes en mat)
5. REIMS Prieur de la marne >133/4classes hors classe passerelle - OUVERTURE en maternelle
6. VILLE-EN-TARDENOIS : Mat 95/3 classes + décharge de direction
7. DONTRIEN ELEM : 113/4classes
8. REIMS ELEM Anquetil : 26,75 de moyenne
9. REIMS ELEM HIPPODROME : 155/6 classes OUVERTURE
10. ELEM TINQUEUX Beauséjour : 216/8 classes REOUVERTURE
11. ELEM WARMERIVILLE 196/ 7 classes OUVERTURE

FERMETURES

1. CHALONS ELEM LAVOISIER > 20,8 après fermeture
2. MAILLY CHAMPAGNE 69 /3 classes > 23 après fermeture

BILAN : 12 possibilités au départ. 11 ouvertures plus 0.75 décharge de direction / 2 fermetures

La DASEN propose de faire le point avec les IEN sur les autres situations à surveiller pour attribuer les autres moyens en réserve.

CONTRATS AIDES > note du 17 juillet, mission en appui éducatif et administratif, climat scolaire, handicap

Tous les établissements ayant eu une suppression de postes d'assistants d'éducation pédagogiques ont eu une dotation de contrats aidés sur cette mission pédagogique. Le recrutement est en cours.

Avis du SE-UNSA : merci à tous ceux qui ont signé la pétition que nous avons mise en place. Malgré tout nous ne sommes pas favorables à ce glissement de « support de contrats ».

EVS ADMINISTRATIFS

203 contrats CUI (20H hebdo) pour la direction d'école en appui administratif et pédagogique.

Nous demandons à avoir la liste des écoles qui en bénéficieront et les critères retenus pour l'implantation des postes ? Le SE-UNSA avait donné ses priorités lors de son alerte sociale (écoles avec Clis, écoles à 3 classes...)

La DASEN souhaite interroger la connaissance du terrain, cibler les écoles avec avis de l'IEN. Certaines écoles ne souhaitent pas avoir d'EVS.

Nous demandons un groupe de travail pour discuter de l'implantation des postes. La DASEN donnera réponse plus tard sur ce point. Il est envisagé d'implanter ces EVS dans les écoles à plus de 5 classes et dans toutes celles qui sont cette année sur le rythme à 4,5 jours.

Pour information, en accompagnement des élèves en situation de handicap, la répartition des supports AED est la suivante : 91.5 supports d'AED pour les AVSI et 28.5 AED supports AVS CO

Lorsque les CUI arrivent à échéance, il est parfois possible que les personnes puissent être intégrées sur un support AED (droit public, possible sur 6 années). Nous sommes intervenus pour demander à ce que ces personnes soient parfaitement informées du changement de « salaire » pour la même quotité hebdomadaire (100 euros de baisse). Ceci est dû au lissage sur l'année du temps de service des AED. Nous souhaitons qu'une information sur leurs droits (Complément RSA ou autre ...) soit donnée par le service gestionnaire. La DASEN en convient et donnera suite. La Secrétaire générale indique que Pôle emploi et les services du Conseil Général sont les seuls à pouvoir donner les éléments de droits concernant les compléments chômage et RSA.

Il est demandé la tenue d'une CAPD pour valider les nominations à titre provisoire et l'affectation des PES en CAPD. Les questions complémentaires seront vues à cette CAPD.

CALENDRIER SCOLAIRE : Nous avons confirmation que le mercredi 13 novembre, pour ceux qui sont à 4 jours, et les 13 novembre et 11 juin, pour les écoles à 4,5 jours, sont bien en rattrapage du 31 octobre pour constituer 2 pleines semaines de vacances d'automne. Le lendemain est férié.

**Prenons le
POUVOIR
sur
notre MÉTIER**



Le bulletin d'information « écoles » de septembre est ici

> <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article773>

Le bulletin d'information second degré est là

> <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article770>

Les infos réforme des retraites par ici

> <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article771>

Le site général du SE-UNSA par là > www.se-unsa.org

Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré > Aline GEERAERTS 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALAVOINE 06 14 25 30 61 / Benoît FOLB 06 14 25 29 64 le vendredi / Jeanne Titus-Carmel le mardi

2nd degré > Patrice BARTHELEMY 06 14 25 29 58 (voie professionnelle) / Sylvie GANTHIER Lycées-collèges 06 14 25 30 00 /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Se désabonner ? envoyez un simple mail en retour avec la mention désabonnement